



## ■ Plongée dans les archives : les logos de la Ville de Thônex

Retour sur les différents logos de l'administration communale



Dessin de Noël Fontanet en 1923

### Les armoiries

En 1922, un projet d'armoiries est proposé aux autorités communales de Thônex par l'archiviste d'Etat de Genève (Paul-E. Martin). Le dessinateur, Noël Fontanet, est chargé de réaliser plusieurs propositions qui seront étudiées par le Conseil municipal (photo ci-dessus).

Lors de la séance du 29 juin 1923, le Conseil municipal décide « d'adopter pour armoiries de la commune la croix engrêlée des anciens seigneurs de Villette; cette croix sera cantonnée de quatre feuilles de chêne destinées à rappeler l'ancienne union de la commune avec celle de Chêne-Bourg et à figurer les quatre principaux hameaux de Thônex, Villette, Moillesulaz et Fossard. Les couleurs seront le bleu (azur) pour le fond, le blanc (argent) pour la croix, le jaune (or) pour les feuilles de chêne ». Cette proposition est adoptée par le Conseil d'Etat le 7 août.

### Les logos successifs

Le premier logo de la commune reprend les armoiries avec un ornement extérieur. Il est utilisé jusqu'en 1991, simplifié à partir de 1992 et en couleur dès les années 2000. En 2004, l'atelier de sérigraphie de M. Humbert-Droz est chargé de concevoir un nouveau logo pour l'administration. Le travail est présenté lors de la séance du Conseil administratif d'octobre 2004. Ce dernier est mis en place dès 2005 et utilisé jusqu'à aujourd'hui.

En 2023, afin de moderniser l'image de la Ville de Thônex et s'affranchir de l'écuson standard, un appel d'offre est lancé et 3 agences sont sollicitées pour réaliser un nouveau logo. Parmi les nombreuses propositions, le Conseil administratif retient le logo ci-après (c.f. schéma) lors de la séance du 29 août 2023. Il est utilisé depuis janvier 2024.



#### Sources:

- Les procès-verbaux du Conseil municipal et du Conseil administratif, cote Archives de la Ville de Thônex, 3.1 et 4.1
- Une Commune une Histoire, éd. Slatkine, Genève, 2010